Projet de construction

FAQ

VOUS AVEZ UN PROJET DE MAISON NEUVE ? EXPLICATIONS ICI

**QUE DEVEZ VOUS FAIRE ?**

VOTRE FUTUR MAISON EST DANS L’OBLIGATION DE RESPECTER LA RT 2012 (REGLEMENTATION THERMIQUE DES BATIMENTS ACTUELLEMENT EN VIGUEURE).

POUR FAIRE SIMPLE, L’ETAT IMPOSE QUE VOTRE FUTUR MAISON NE SOIT PAS UNE PASSOIRE THERMIQUE.

**COMMENT FAIT L’ETAT POUR S’ASSURER QUE VOUS RESPECTIEZ LA RT 2012 ?**

C’EST SIMPLE.

LORSQUE VOUS DEPOSER VOTRE PERMIS DE CONSTRUIRE AU SERVICE URBANISME DE VOTRE MAIRIE, CELUI-CI VOUS IMPOSE DE JOINDRE AU DOSSIER UNE ATTESTATION DE PRISE EN COMPTE DE LA RT 2012.

**ALORS COMMENT FAIRE CETTE ATTESTATION ?**

VOUS DEVEZ FAIRE APPEL A UN BUREAU D’ETUDES THERMIQUES CHEZ QUI UN INGENIEUR THERMICIEN PRENDRA EN CHARGE VOTRE PROJET.

SON ROLE SERA DE REALISER L’ETUDE THERMIQUE DE VOTRE MAISON, C’EST-A-DIRE UNE PROJECTION DE SA FUTUR CONSOMMATION ENERGETIQUE.

POUR Y PARVENIR, IL DEFINIRA AVEC VOUS ET SELON VOS ATTENTES LES DIFFERENTS CONSTITUANTS DE L’ENVELOPPE DU BATIMENT ET LES CARACTERISTIQUES DES SYTEMES PERMETTANT A VOTRE PROJET D’ETRE CONFORME A LA RT 2012.

UN RECAPITULATIF DE L’ETUDE VOUS SERA ALORS REMIS AINSI QUE L’ATTESTATION RT 2012 A JOINDRE A LA MAIRIE LORS DE VOTRE DEPOT DE PERMIS.

**ET ENSUITE ?**

A LA FIN DE VOTRE CONSTRUCTION, LORSQUE VOUS VOUDREZ DECLARER L’ACHEVEMENT DES TRAVAUX A VOTRE MAIRIE, CELLE-CI EXIGERA QUE VOUS LUI FOURNISSIEZ UNE NOUVELLE ATTESTATION DE PRISE EN COMPTE DE LA RT 2012.

CETTE ATTESTATION, REALISEE PAR UNE PERSONNE AUTORISEE PAR LE MINISTERE, DEVRA STIPULER QUE VOTRE BIEN RESPECTE BIEN LA REGLEMENTATION THERMIQUE.

**COMMENT OBTENIR CETTE ATTESTATION RT 2012 A FOURNIR A L’ACHEVEMENT DES TRAVAUX ?**

DEUX CONTROLES SONT A REALISER POUR VALIDER LE RESPECT DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE :

* LE TEST D’ETANCHEITE A L’AIR EGALEMENT APPELE TEST D’INFILTROMETRIE
* UN CONTROLE DES ELEMENTS INSTALLES

GENERALEMENT, CES DEUX CONTROLES SONT REALISES PAR LA MEME PERSONNE QUI DOIT NEANMOINS POSSEDER DEUX QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES DIFFERENTES, CHACUNES CERTIFIEES PAR UN ORGANISME INDEPENDANT.

**EN QUOI CONSISTE LE TEST D’ETANCHEITE A L’AIR ?**

UN OPERATEUR DE MESURE AUTORISE A L’ETANCHEITE A L’AIR DES BATIMENTS VIENT MESURER L’ETANCHEITE A L’AIR DE L’ENVELOPPE EXTERIEURE DE LA MAISON.

POUR CELA IL PLACE UN VENTILATEUR SUR UNE DES PORTES EXTERIEURES ET CREE UNE DIFFERENCE DE PRESSION ENTRE L’INTERIEUR ET L’EXTERIEUR.

POUR ETRE CONFORME A LA RT 2012, LE NIVEAU D’ETANCHEITE A L’AIR DE LA MAISON NE DOIT PAS DEPASSER UN SEUIL IMPOSE PAR LA NORME (0,6 m3/h/m²).

**EN QUOI CONSISTE LE CONTROLE DES ELEMENTS INSTALLES ?**

LE CONTROLEUR, VOUS DEMANDERA DE LUI FOURNIR L’ENSEMBLE DES FACTURES PERMETTANT DE PROUVER LES ELEMENTS INSTALLES.

IL VOUS DEMANDERA L’ENSEMBLE DES FACTURES DES ISOLANTS DU SOL, DES MURS ET DES PLAFONDS. LA FACTURES DES FENETRES ET PORTES EXTERIEURES, LES FACTURES DES SYTEMES DE CHAUFFAGE, D’EAU CHAUDE SANITAIRE ET DE VENTILATION.

SI LES ELEMENTS FOURNIS AU CONTROLEUR CORRESPONDENT A CEUX PREVUS DANS L’ETUDE THERMIQUE, LE FICHIER XML DE L’ETUDE SERA FOURNI PAR L’INGENIEUR THERMICIEN AU CONTROLEUR QUI POURRA ALORS REALISER L’ATTESTATION DE CONFORMITE DE LA RT 2012.

**ET SI LES ELEMENTS INSTALLES NE CORRESPONDENT PAS A L’ETUDE THERMIQUE ?**

SI DES DIFFERENCES ENTRE LES ELEMENTS INSTALLES ET L’ETUDE THERMIQUE SONT RELEVES PAR LE CONTROLEUR, CELUI-CI DOIT DEMANDER UN AJUSTEMENT DE L’ETUDE THERMIQUE A L’INGENIEUR THERMICIEN POUR QUE L’ETUDE CORRESPONDE A LA REALITE.

SI LES AJUSTEMENTS REALISES PAR LE BUREAU D’ETUDES ABOUTISSENT A UNE NON CONFORMITE DE LA RT 2012, LE CONTROLEUR DEVRA EFFECTUER UNE ATTESTATION DE NON CONFORMITE QUI SERA ENSUITE REMISE A LA MAIRIE LORS DE LA DECLARATION D’ACHEVEMENT DES TRAVAUX.

LES POUVOIRS PUBLICS DECIDERONT DES POUSUITES PENALES A DONNER A L’ENCONTRE DES PROPRIETAIRES.

ON COMPREND DONC L’IMPORTANCE DE RESPECTER LES PRECONISATIONS DU BUREAU D’ETUDES.

DES MODIFICATIONS SONT NEANMOINS REALISEABLES MAIS ELLES DOIVENT TOUJOURS ETRES EFFECTUEES AVEC L’ACCORD DE L’INGENIEUR THERMICIEN QUI S’ASSURERA DU MAINTIEN DU RESPECT DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE.

**POURQUOI CHOISIR NOTRE ENTREPRISE ?**

NOUS VOUS PROPOSONS L’ENSEMBLE DES PRESTATIONS EXPLIQUEES PRECEDEMENT.

DU PERMIS DE CONSTRUIRE A L’ACHEVEMENT DES TRAVAUX, UN SEUL INTERLOCUTEUR VOUS EST DEDIEZ CE QUI SIMPLIFIE VOTRE DEMARCHE ET LES PRISES DE CONTACT.

DE PLUS, NOUS ASSURONS DANS UN DELAI DE 48 A 72H L’ENSEMBLE DES DOCUMENTS NECESSAIRES A VOTRE PROJET.

NOUS VOUS PROPOSONS A UN PRIX TRES ATTRACTIF UNE PRESTATION DE QUALITE REALISEE PAR UN INGENIEUR.